

INSERR



**Institut national
de **sécurité routière**
et de **recherches****



Seul organisme national de formation dédié à la sécurité routière

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Document réalisé par l'INSERR

Mai 2016.

Photos ©INSERR

Sommaire

Les activités

Les formations

Les agents de la fonction publique	5
Les professions réglementées	12
Les entreprises et administrations	15
Les examens et concours	16

Les fonctions support

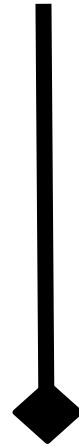
Les ressources humaines	18
La communication	18
Le site internet et extranet	21

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	24
Le bilan pédagogique	26
L'impact sur la vie locale	26
Les marchés publics	26



Activités



LES FORMATIONS

➡ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)



Les promotions 2015 des inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

En 2015, deux promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont fait leur entrée en formation initiale à l'INSERR, une première promotion en mai, une seconde en septembre.

Ces deux promotions ont compté **73** stagiaires, soit une augmentation de **49 %** par rapport à la promotion formée en 2014 (36 stagiaires).

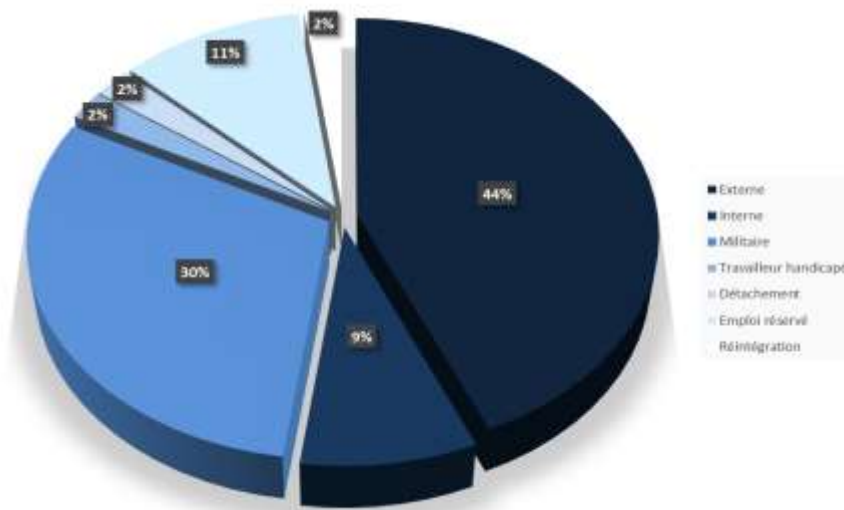
Ces promotions sont composées de :

- concours externe : 45
- concours interne : 5
- détachement : 15 (*dont 14 militaires*)
- réintégration : 1
- emploi réservé : 5
- travailleur handicapé : 2

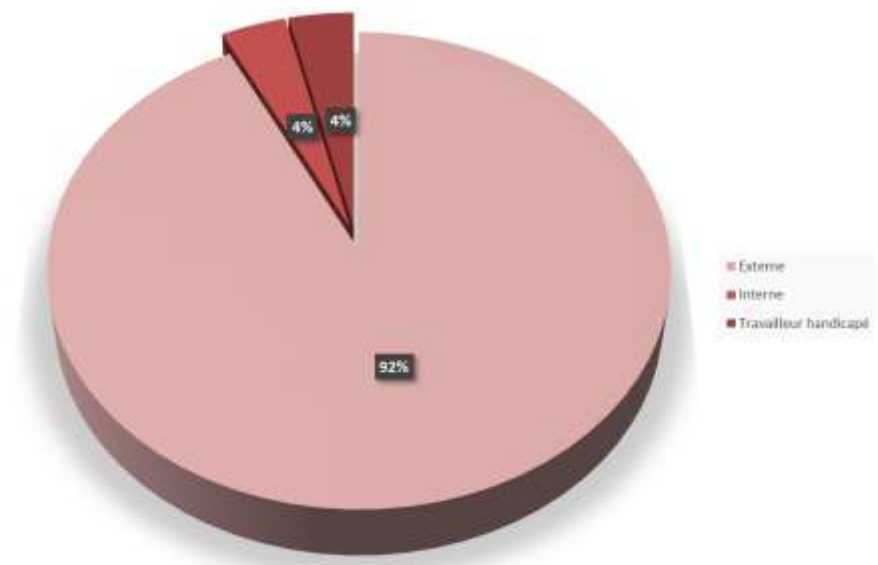
Activités du tertiaire (administration, commerce, transport,...)	10%
Ministère du travail DIRRECTE	1%
Préfecture	1%
Enseignant de la conduite	51%
Ministère de l'intérieur	4%
Ministère de la défense	22%
Ministère de l'éducation nationale	3%
Sans emploi / étudiants	7%
Non renseigné	1%

La répartition par sexe de ces promotions est de 27 femmes et 46 hommes. La moyenne d'âge s'élève à 39 ans, allant de 24 ans pour le plus jeune à 58 ans pour le plus âgé.

HOMMES



FEMMES



La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est en augmentation puisque 51% d'entre eux en sont issus contre 42% en 2014.

Un fonctionnaire IPCSR en réintégration a suivi un cursus de formation spécifique.

La durée de la formation est de six mois, dont 117 jours à l'INSERR, le reste du temps étant consacré aux stages sur le terrain.

Le programme d'enseignement est construit autour de dix objectifs généraux organisés par modules.

En vue de la délivrance de l'accréditation provisoire¹, chaque module de formation, excepté celui relatif à la communication, fait l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

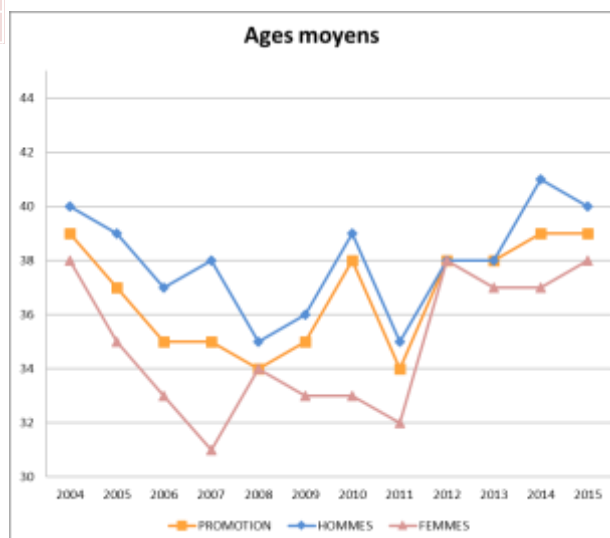
S'agissant de l'accréditation définitive², et après un avis favorable donné lors de l'accréditation provisoire et une période d'acquisition d'expérience, une évaluation définitive des acquis est effectuée sur le terrain par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Un jury se réunit pour délivrer aux stagiaires cette accréditation définitive.

Sur la totalité des deux promotions, l'ensemble des stagiaires a obtenu son accréditation provisoire pour la catégorie B. A la date de rédaction de ce rapport, les IPCSR, issus de la promotion de septembre, sont en cours d'acquisition d'expérience et seront évalués au cours du deuxième trimestre 2016.

Quelques statistiques

Evolution de la moyenne d'âge entre 2004 et 2015

	PROMOTION		HOMMES		FEMMES	
	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen	effectif	âge moyen
2004	177	39	126	40	51	38
2005	110 ↓	37 ↓	73	39	37	35
2006	43 ↓	35 ↓	27	37	16	33
2007	55 ↑	35 →	34	38	21	31
2008	60 ↑	34 ↓	32	35	28	34
2009	57 ↓	35 ↑	28	36	29	33
2010	51 ↓	38 ↑	36	39	15	33
2011	50 ↓	34 ↓	31	35	19	32
2012	48 ↓	38 ↓	24	38	24	38
2013	48 →	38 →	21	38	27	37
2014	36 ↓	39 ↑	17	41	19	37
2015	73 ↑	39 →	46	40	27	38

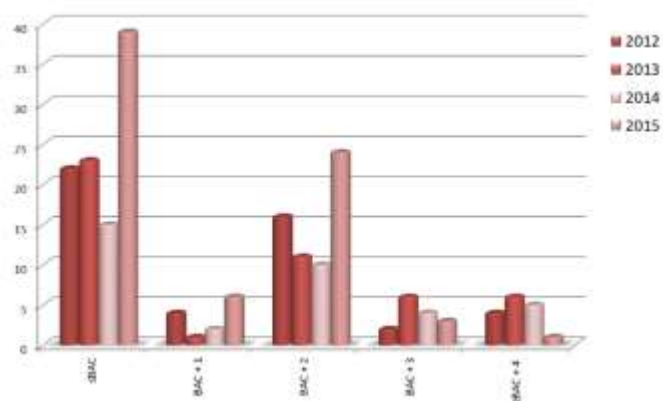


¹ Accréditation délivrée au terme des six mois de formation du stagiaire lui permettant d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire, catégorie B (voiture),

² Accréditation délivrée au terme des douze mois après le début de la formation. Cette accréditation est une condition impérative à la titularisation du fonctionnaire.

Niveau d'études comparé entre 2012 et 2015

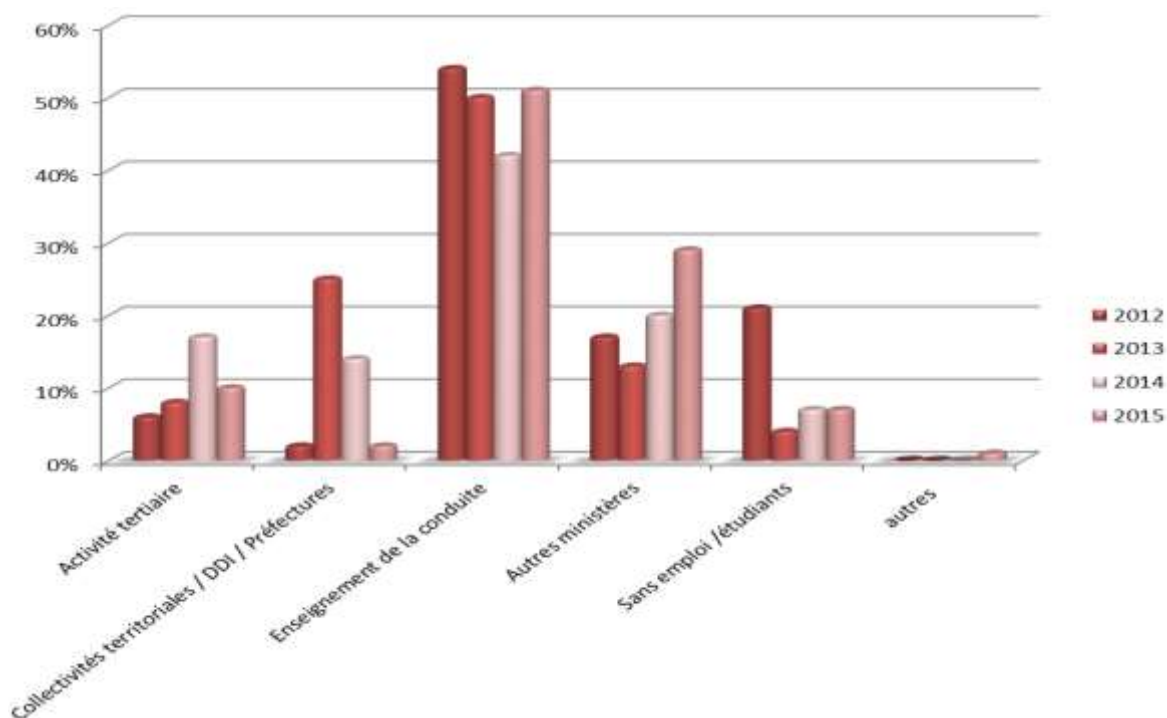
	2012		2013		2014		2015	
≤BAC	22	47%	23	49%	15	42%	39	53%
BAC + 1	4	8%	1	2%	2	5%	6	8%
BAC + 2	16	33%	11	23%	10	28%	24	33%
BAC + 3	2	4%	6	13%	4	11%	3	4%
≥BAC + 4	4	8%	6	13%	5	14%	1	1%



Origine de recrutement

	2011	2012	2013	2014	2015
concours externe	32	28 ↓	34 ↑	21 ↓	45 ↑
concours interne	7	8 ↑	9 ↑	5 ↓	5 →
détachement	1	4 ↑	2 ↓	2 →	1 ↓
ancien militaire	6	4 ↓	0 ↓	0 →	14 ↑
emploi réservé	4	3 ↓	3 ↓	3 →	5 ↑
travailleur handicapé	-	1	- ↓	1 ↑	2 ↑
réintégration	-	-	-	4	1 ↓
Total	50	48	48	36	73

Origines professionnelles



2. Les Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)



La promotion 2015 des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est entrée en formation à l'INSERR le lundi 17 août 2015, après une période d'immersion de deux semaines au sein de leur département d'affectation.

Cette promotion est composée de :

- concours externe : 4
- concours interne : 4
- liste d'aptitude : 4
- réintégration : 1

La répartition par sexe traduit une prédominance masculine (8 hommes et 5 femmes), pour une moyenne d'âge de 46 ans, allant de 27 à 59 ans.

50 % de la promotion a un niveau d'études supérieur ou égal à BAC+4.

La formation des délégués vise deux objectifs fondamentaux :

- devenir un cadre de la fonction publique de premier niveau,
- devenir un délégué à l'éducation routière.

Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires (communication, prise de parole en public, animation de réunions, développement des compétences, management situationnel, accompagnement du changement, gestion du stress et des conflits),
- une information et une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires,
- un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dans les premiers mois de la prise de fonctions,
- un bilan managérial et sa restitution pour faire prendre conscience à chaque délégué stagiaire de ses points forts et de ceux à développer.



En juin 2015, chaque délégué de la promotion 2014 des DPCSR a présenté, devant un jury, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

La promotion 2014 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE

La formation continue de la filière institutionnelle de l'éducation routière a principalement porté sur la préparation et les qualifications aux permis de conduire du groupe lourd.

Certains modules complémentaires ont été réalisés au profit des agents IPCSR.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

PREPARATION AUX PERMIS DE CONDUIRE DU GROUPE LOURD

La Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a confié, au titre de l'année 2015, la formation de 24 agents (21 IPCSR et 3 DPCSR) aux permis de conduire du groupe lourd (C, D et CE).

Tous les agents ont obtenu les catégories C, D et CE du permis de conduire.

Le taux de réussite à la première présentation s'élève à **96.64 %** contre 92.86 % en 2014.

QUALIFICATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE DU GROUPE LOURD

De janvier à avril 2016, quatre sessions de 8 stagiaires, déjà titulaires de tous les permis du groupe lourd, ont été programmées pour une formation sur deux semaines.

L'accréditation de ces agents se déroulera au cours du deuxième trimestre 2016, après une période d'activité sous tutorat sur le terrain.

2. Formations diverses

A la demande des départements, l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leurs activités.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des situations relationnelles difficiles	35	DSCR, 73, 2 A, 2 B
Référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC)	119	02, 21, 25 54, 55, 56, 61, 85 DEAL Réunion, Mayotte
Conduite et handicap	22	01, 22, 25, 39, 50, 61, 70
Harmonisation des pratiques professionnelles <i>module théorie</i>	37	02 et 76
Harmonisation des pratiques professionnelles <i>module théorie et pratique</i>	32	76
infocentre	10	Réseau Nord Est
Remise à niveau <i>Conduite de véhicules lourds</i>	15	01, 22, 23, 28, 32, 44, 56, 64, 70, 78, 84
Remise à niveau <i>Procédure B et GL</i>	5	22, 42, 71, 92, 93

//// LES FORMATIONS SPECIFIQUES

1. La formation des agents publics à la passation des épreuves théoriques du code de la route

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire, la Délégation à la sécurité et la circulation routières (DSCR) a confié à l'INSERR la formation des agents publics au contrôle de l'épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire.

103 agents publics ont été formés en 2015.

2. La formation des agents de l'éducation nationale à la passation des épreuves théoriques du code de la route

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit que l'organisation des épreuves théorique générale et pratique des diplômes professionnels puisse être assurée par l'autorité administrative ou par des personnes agréées à cette fin par cette autorité.

Les lycées professionnels publics et les lycées professionnels privés sous contrat sont concernés.

Dans ce cadre, 63 enseignants ont été formés à l'épreuve théorique générale et un séminaire d'information sur l'évaluation de la conduite des véhicules relevant des catégories C et CE a été organisé.

3. La formation initiale des agents de la Poste pour l'examen pratique B du permis de conduire

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Trois régions sont concernées par ce dispositif : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'azur.

48 agents de la Poste ont rejoint l'INSERR, en novembre, pour débiter leur formation initiale de 62 jours exclusivement consacrés à la procédure d'évaluation B.

4. La formation des agents des collectivités d'outre-mer

Des formations ont été organisées en 2015 au bénéfice des agents en poste en outre-mer.

20 jours de formation ont ainsi été réalisés en Nouvelle-Calédonie (IPCSR et DPCSR).

Au total, les formations initiales et continues de la filière institutionnelle ont représenté 9342 jours pour les IPCSR et 1048 jours pour les DPCSR en 2015.

➔ Les formations spécifiques pour les professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS AU CONTROLE MEDICAL REGLEMENTAIRE DES CONDUCTEURS



Références réglementaires :

- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

En 2015, huit sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées par l'institut. Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions primaires départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs.

172 médecins y ont participé contre 174 en 2014.

Une de ces sessions a été organisée en Nouvelle-Calédonie.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En 2015, sept sessions de formation continue, d'une durée d'une demi-journée (3 heures), ont été organisées par l'institut.

104 médecins y ont participé, soit une baisse de 72% par rapport à 2014 (365 médecins).

Au total, s'agissant des formations initiale et continue de la filière médicale, 276 médecins ont été formés en 2015, représentant 265 jours de formation.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (DISPOSITIF PERMIS A POINTS)

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1. Organisation de la formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.



En 2015, deux sessions de formation initiale ont été réalisées.

Afin d'optimiser la complémentarité des animateurs du dispositif du permis à points, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale. En effet, la complémentarité est essentielle dans les stages de sensibilisation à la sécurité routière dont l'originalité est l'animation par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI).

Au total, 60 personnes ont bénéficié de cette formation (30 psychologues et 30 titulaires du BAFM ou du BAFCRI).

2. Organisation de la formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le Préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

- **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés jusqu'au 25 décembre 2006 (première génération)** : obligation d'une formation de cinq jours (trois jours de formation théorique suivis d'une période d'alternance puis deux jours de formation « retour d'expérience») :

Trois sessions de formation continue, d'une durée de cinq jours, ont été organisées par l'institut à Nevers, Nantes et Lyon.

45 animateurs y ont participé.

- **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération)** : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

Deux sessions de formation continue sur les thématiques « améliorer ses pratiques d'animation » et « intervenir sur les pratiques addictives » ont été organisées par l'institut à Nevers et Marseille.

30 animateurs y ont participé.

B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants. Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

1. LA FORMATION DES FORMATEURS HABILITES

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

Une session de formation, d'une durée de trois jours, a été organisée à destination de 20 participants (18 participants en 2014).

2. LA FORMATION DES DIRECTEURS DE CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Cette formation, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1er juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette fonction.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

Une session de formation a été organisée à destination de 10 participants (29 participants en 2014).

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière (dispositif « permis à points ») ont concerné 165 stagiaires, soit 1792 jours de formation.

//// LES EXPERTS AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

En 2015, 318 experts ont été formés contre 307 en 2014, soit une hausse de 3.6%.

➔ Formations à destination des entreprises et administrations

Les formations ici dispensées par l'INSERR s'adressent aux personnes titulaires du permis de conduire. Elles concernent un panel de publics très variés, pour des formations diverses et spécifiques, adaptées aux problématiques de chaque individu ou groupe d'individus.

Ces formations sont donc de plusieurs ordres :

- formation de sensibilisation au risque routier (1 jour),
- formation de formateurs au risque routier (3 jours),
- formation en éco-mobilité (de 1 à 3 jours),
- formation à la conduite en cortège (3 jours),
- formation à la conduite « proactive » (2 jours).

//// LES FORMATIONS "RISQUE ROUTIER"

Deux sessions de formation « conduite en cortège », d'une durée de trois jours, ont été organisées. 6 participants, chauffeurs de préfecture ou de conseils généraux, y ont participé.

Cinq sessions de formation à la conduite « proactive », d'une durée de deux jours, ont été organisées. 18 stagiaires y ont assisté.

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne (SDIS 91) a également formé trois de ses agents à la prévention du risque routier dans le cadre d'une formation de formateurs de trois jours.

Le Sénat a fait appel à l'INSERR pour la formation « post-titularisation » de deux de ses chauffeurs.

//// LES FORMATIONS "ECO₂ MOBILITE"



Ce module a notamment été dispensé au Sénat sur véhicules hybrides à destination de 6 chauffeurs.

Au total, les formations post-permis (prévention du risque routier, éco-mobilité et conduites spécifiques) ont représenté 176 jours de formation.

Examens et concours

//// BREVET D'APTITUDE A LA FORMATION DES MONITEURS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (BAFM)

Dans le cadre du marché que l'INSERR a remporté pour l'organisation des épreuves d'admission du BAFM, 149 candidats se sont succédés dans les locaux de l'institut, du 14 au 31 mars 2015, à raison de 16 candidats par jour, passant chacun les trois épreuves d'admission : leçon d'enseignement théorique, critique de leçon de conduite et interrogation sur le véhicule.

A l'issue des épreuves d'admission, 31 candidats ont été reçus à cet examen.

//// EPREUVES D'ADMISSION DES CONCOURS DELEGUES ET INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

L'INSERR a organisé, à la demande du ministère de l'Intérieur, les épreuves d'admission des concours interne et externe des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Les épreuves du concours des délégués (21 candidats) se sont déroulées les 4 et 5 juin. Au programme, un exercice de conduite sur véhicule léger, des questions portant sur le code de la route et un entretien avec le jury.

S'agissant du concours d'inspecteurs (70 candidats), les épreuves ont eu lieu du 16 au 18 juin et comprenaient un exercice de conduite sur véhicule léger, des réponses à des questions orales sur la sécurité routière et le code de la route, à partir de l'exercice de conduite effectué lors de la première épreuve et enfin, une conversation avec le jury.

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR a organisé des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

1. L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (ACCES AU GRADE DE 2EME CLASSE)

71 agents IPCSR se sont inscrits à cette préparation qui comprenait :

- une formation à distance via le site internet de l'INSERR (création d'une page spécifique avec accès réservé) :
 - réglementation (dispositions nouvelles, réactualisation des connaissances),
 - réglementation technique de l'examen du permis de conduire,
 - dispositions administratives et réglementaires liées à l'examen du permis de conduire,
 - sécurité routière,
- trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et diffusion des corrigés.

En moyenne, 80% des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement.

2. L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE DELEGUE PRINCIPAL AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE (ACCES AU GRADE DE 2EME CLASSE)

8 agents DPCSR se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Deux devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé à l'ensemble des candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

77% des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement.

3. CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (IPCSR) DE 3EME CLASSE

25 agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite du concours interne d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe, soit la rédaction d'une note administrative.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé aux candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

50% des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement.

4. CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE (DPCSR) DE 3EME CLASSE

61 agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite du concours interne d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe, soit la rédaction d'une note administrative.

Deux devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé aux candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

52.5% des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement.

LES FONCTIONS SUPPORT

➔ Les ressources humaines

//// Le personnel

L'INSERR compte trois catégories de personnels :

- des fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur. Ils sont au nombre de 3,
- des personnels salariés de droit privé. Ils sont au nombre de 14 au 31 décembre 2015 (13,14 équivalents temps plein),
- des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. 190 fonctionnaires et 59 prestataires externes ont ainsi accompli des missions de formation au sein de l'INSERR en 2015.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 50 ans.

Cet effectif se partage entre 76 % de femmes et 24 % d'hommes.

//// Formation du personnel

Le plan de formation 2015 a permis de compléter ou développer les compétences d'une partie des collaborateurs de l'INSERR.

36% des salariés ont suivi une formation en 2015, soit un total de 80 heures pour un montant de 5196.00 € financé par l'Agéfos Bourgogne.

➔ La communication & relations publiques

//// CONCEPTION ET DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle.



Dix numéros sont parus en 2015.

Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4000 destinataires.

Ce bulletin est disponible sur le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

//// ASSEOIR L'IMAGE INSTITUTIONNELLE DE L'INSERR

Les jeudis de l'INSERR

En 2015, l'INSERR a organisé une manifestation en partenariat avec la ville de Nevers.

Ces « jeudis de l'INSERR », conférences-débat, permettent de réunir, outre des acteurs locaux, régionaux et nationaux de la sécurité routière, le grand public afin d'échanger sur un thème d'actualité lié à la problématique de sécurité routière.

Ce rendez-vous s'est déroulé le 19 mars 2015 et avait pour thème « **sommeil, vigilance et conduite** ».

Philippe EMENT, docteur en médecine, attaché au Centre du sommeil et de la vigilance de l'Hôtel-Dieu (Paris), et **Bernard LAUMON**, docteur en médecine, directeur de recherche en épidémiologie à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), sont intervenus.



L'objectif était d'apprendre à distinguer les signes de fatigue, à en identifier les causes (dette de sommeil, pathologies du sommeil, etc.) et à adapter en conséquence notre comportement sur les routes.

Relations publiques

//// Visite de la directrice des ressources humaines du ministère de l'intérieur



Le mardi 3 février, Madame Nathalie COLIN, directrice des ressources humaines au ministère de l'intérieur, accompagnée de Christophe CAROL, chef du bureau du recrutement et de la promotion, ont été accueillies à l'INSERR. Ce fut l'occasion de visiter l'institut, de présenter les différentes activités de notre organisme et d'initier une première réflexion sur le statut, les métiers et la formation des acteurs de la sécurité routière (IPCSR et DPCSR).

//// Visite de la directrice générale du Centre national des permis de conduire d'Algérie (CENAPEC)



Le 31 mars dernier, Mme YAZID, directrice générale du Centre national des permis de conduire d'Algérie, accompagnée de M. Pierre GEORGES, directeur associé du « Pôle H.S.E. - Hygiène, sécurité, environnement », centre de formation spécialisé dans la prévention des risques notamment routiers, étaient accueillis à l'INSERR.

Après une présentation des activités de l'institut, les échanges ont porté notamment sur les modalités de recrutement et de formation initiale et continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en France. Ces échanges s'inscrivaient dans la réflexion conduite par le gouvernement algérien sur la refonte de son système du permis de conduire.

//// La confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) de la Nièvre



Le jeudi 23 avril, à la demande de la CGPME, l'institut a accueilli des entreprises nivernaises dans le cadre des réunions mensuelles organisées par l'organisation patronale interprofessionnelle du département de la Nièvre.

Le thème retenu pour cette soirée était le risque routier, première cause des accidents mortels au travail. Ce fut l'occasion pour deux entreprises nivernaises de partager leur expérience de formation de leurs salariés par l'INSERR : le centre hospitalier de l'agglomération de Nevers et TEXTILOT Plus.

//// Visite du délégué interministériel à la sécurité et à la circulation routières



Le jeudi 11 juin, Monsieur Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité et à la circulation routières, s'est rendu à Nevers à l'occasion de l'assemblée générale de l'institut, accompagné de son adjoint, Alexandre ROCHATTE.

Ce fut l'occasion pour Emmanuel BARBE, nouvellement nommé à ce poste, de visiter l'institut et de rencontrer les promotions 2014 et 2015 des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Cette journée a été clôturée par la cérémonie de remise aux stagiaires, issus de la promotion 2014, des accréditations professionnelles définitives leur permettant de faire passer, en toute autonomie, l'examen de la catégorie B du permis de conduire.

//// Visite du préfet de la Nièvre



Le mardi 10 novembre dernier, M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de la Nièvre et Mme Agnès BONJEAN, directrice de cabinet, ont été accueillis à l'INSERR.

Ce fut l'occasion de visiter l'institut et de présenter les différentes activités de notre organisme.

//// Partenariat avec le Circuit de Nevers Magny-Cours

Le partenariat avec le circuit de Nevers Magny-Cours a été officiellement reconduit par la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2015.

Ce partenariat permet de mutualiser les moyens et les compétences de nos structures respectives à l'exemple des formations dispensées sur le circuit telles que la conduite en cortège et la conduite proactive.

//// Partenariat avec le pôle de la performance Nevers Magny-Cours

Depuis 2013, l'INSERR est membre de l'association des entreprises du pôle de la performance Nevers Magny-Cours (PPNMC).



Créée en octobre 2006 et soutenue depuis son démarrage par les pouvoirs publics, l'association des entreprises du PPNMC, labellisée "Grappe d'Entreprises" en 2011, regroupe plus d'une trentaine de membres.

➔ Gestion et animation du site internet

Le site Internet www.inserr.fr a pour première ambition de permettre aux divers acteurs concernés par le domaine de la sécurité routière d'échanger des informations et de télécharger divers documents (réglementation, études, recherches, etc.).



En 2015, le nombre de visiteurs est de 26 785 avec une durée moyenne de visite de 3 min 31.

C'est 93 972 pages vues et 10 891 téléchargements opérés.

L'INSERR procède à la refonte intégrale de son site Internet. Ce chantier doit aboutir à la livraison du nouveau site à la fin du premier semestre 2016.

➔ Extranet « santé et conduite »

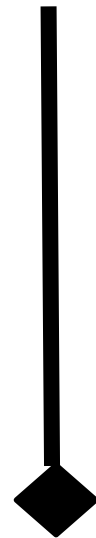
L'Extranet « santé et conduite » est un outil destiné à faciliter le partage d'informations et de ressources documentaires sur le thème de l'aptitude médicale à la conduite automobile.



Cet espace s'adresse principalement aux professionnels concernés par les questions d'aptitude à la conduite : médecins, psychologues, infirmières, pharmaciens, chercheurs, au personnel de la DSCR et de la Direction générale de la santé (DGS).

La lettre d'information de l'Extranet « santé et conduite » est adressée par courriel à toute personne qui en fait la demande. En 2015, sept numéros ont été publiés et de nouveaux documents ou notices bibliographiques ont été mis en ligne.

Grands chiffres



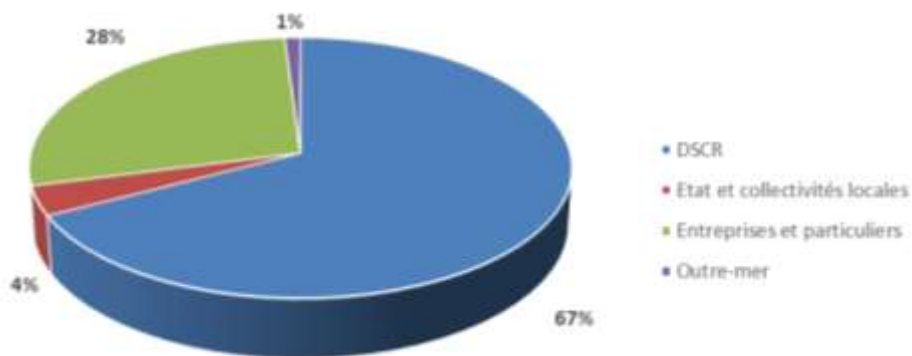
Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'élève à **3 135 551 €**, soit une augmentation de 10% par rapport à celui de l'année précédente (2 838 665 €).

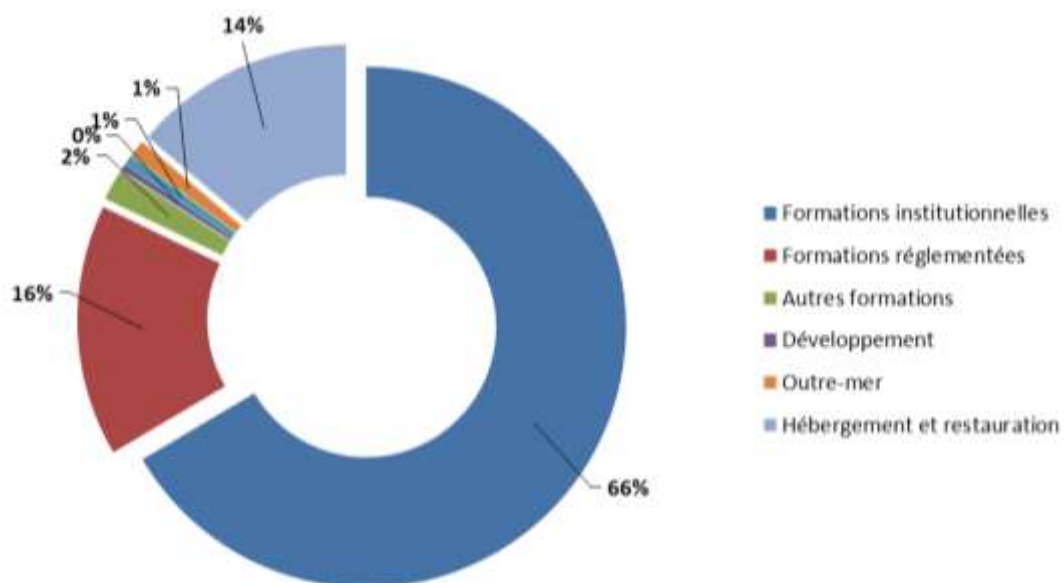
Il provient de commandes reçues :

- de la DSCR à hauteur de **2 112 066 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **114 622 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **876 232 €**
- de l'outre-mer pour **32 631 €**

//// Répartition par type de commanditaire



//// Répartition par type d'activités



Le poste “ **formations institutionnelles**”, pour lesquelles un montant de 2 085 661 € est constaté, enregistrent une hausse de 21% (recrutement de deux promotions d’IPCSR en 2015 et un recrutement d’agents de la Poste, examinateur B du permis de conduire).

Le poste “ **formations réglementées**”, pour lesquelles un montant de 490 224 € est constaté, enregistrent une baisse de 10%, cette baisse étant due à la diminution sensible des médecins formés en 2015.

Les autres formations s’élèvent à un montant de 60 865 €, soit une baisse de 15%.

Le poste “ **développement**” est en baisse avec un montant de 13 247 €.

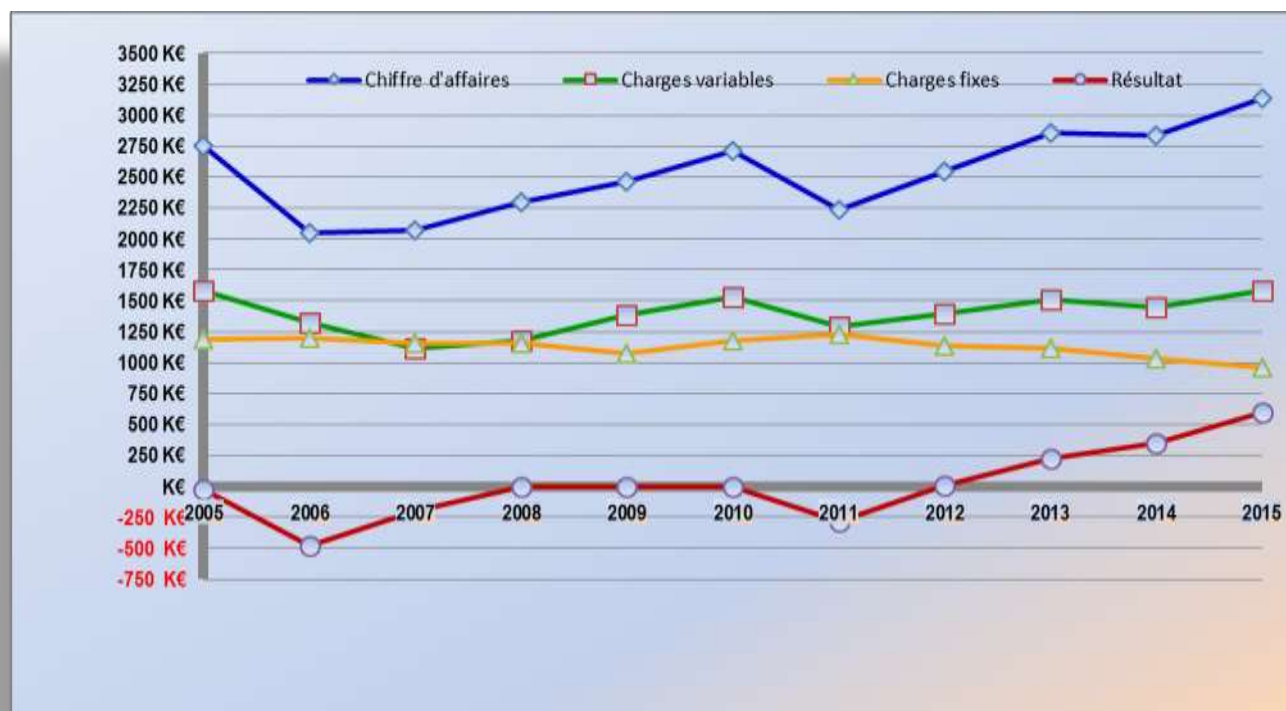
Le poste “ **produits nouveaux**”, représente un montant de 19 303 €. Il concerne essentiellement la vente de la nouvelle édition du CD ROM « former et sensibiliser à la sécurité routière ».

Le poste “ **hébergement et restauration** ” représente 433 620 €, soit une hausse de 31 % (recrutement de deux promotions d’IPCSR en 2015 et un recrutement d’agents de la Poste, examinateur B du permis de conduire). Il s’agit de la location des chambres, de bureaux, et de la restauration.

Le poste “ **outre-mer**” représente 32 631 €.

L’ensemble donne un chiffre d’affaires de **3 135 551 €** en hausse par rapport à celui de 2014 (+ 10%). Il se situe à 112.91 % des prévisions budgétaires.

//// Évolution des données comptables



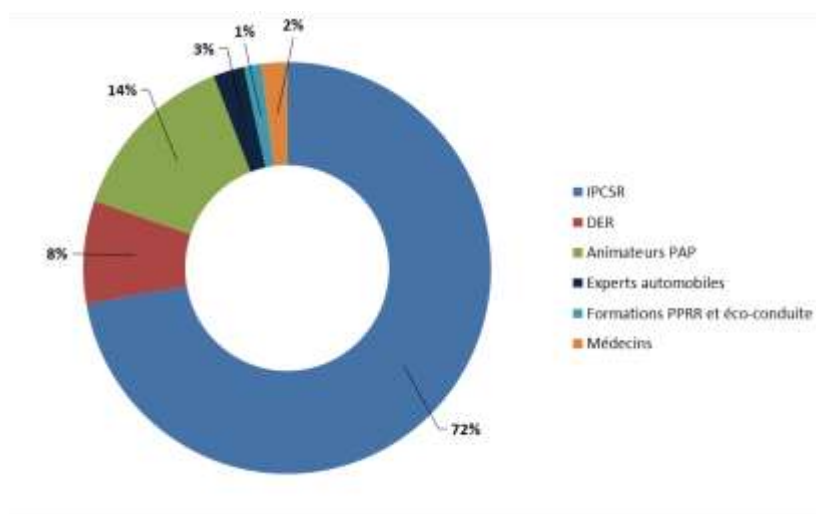
Le bilan pédagogique

Au cours de l'année 2015, l'INSERR aura dispensé 12 941 jours de formation, pour 1 495 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

- IPCSR 9 342 jours
- DER 1 048 jours
- Permis à points 1 792 jours
- Experts automobiles 318 jours
- Formations PPRR & ECO₂ Mobilité 176 jours
- Médecins 265 jours

Répartition du nombre de jours par formation



Impact sur la vie locale

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc. A cet égard, on a dénombré en 2015 : 23 424 repas (contre 17 628 en 2014) servis en interne, 6 265 nuitées assurées en interne (contre 5 010 en 2014) et 6 050 nuitées assurées en externe (contre 4 131 en 2014).

Les marchés publics

Formation des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière dans le cadre de leur formation initiale promotion 2015 – module « relationnel – notions de communication » (marché n° MP 15.001)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris)

Montant du marché : 27 678 € HT

Durée du marché : 9 mois

Fourniture de documentations et matériels pédagogiques (marché n° MP 15.002)

Candidat retenu : ENPC (Saint Herblain)

Montant du marché : Lot 1 mini : 2 388,00 € H.T. – maxi : 3 582,00 € H.T.

Lot 2 mini : 970,20 € H.T. – maxi : 1 293,60 € H.T.

Lot 3 : maxi : 1 583,60 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Fourniture de huit véhicules légers dont six auto-école en double commande, en location sur 36 mois (marché n° MP 15.004)

Candidats retenus : SIMONNEAU AUTOMOBILES (Varenes Vauzelles)

- Lot 1 : SIMONNEAU AUTOMOBILES – Montant du marché : 8 745.12 € H.T.
 - Lot 2 : SIMONNEAU AUTOMOBILES – Montant du marché : 10 561.32 € H.T.
 - Lot 3 : SIMONNEAU AUTOMOBILES – Montant du marché : 6 635.16 € H.T.
 - Lot 4 : SIMONNEAU AUTOMOBILES – Montant du marché : 9 648.72 € H.T.
- Durée du marché : 36 mois

Hébergement et petit déjeuner des IPCSR, DPCSR et formateurs (marché n° MP 15.005)

Candidats retenus :

- Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) IBIS BUDGET (Varenes Vauzelles)
Montant du marché : mini 43 333.08 € H.T. maxi 66 426.36 € H.T.
 - Attributaire 2 (25 %) SNC SOUVILLY (Varenes Vauzelles)
Montant du marché : mini 39 049.40 € H.T. maxi 59 589.80 € H.T.
 - Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers)
Montant du marché : mini 124 787.70 € H.T. maxi 179 976.14 € H.T.
 - Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varenes Vauzelles)
Montant du marché : mini 99 818.18.08 € H.T. maxi 143 963.63 € H.T.
 - Montant du marché : mini 32 343.30 € HT - maxi 63 572.85 € HT
 - Lot 3 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers)
Montant du marché : mini 18 816.00 € H.T. maxi 28 228.50 € H.T.
- Durée du marché : 12 mois

Formation des DPCSR dans le cadre de leur formation initiale, module « management » (marché n° MP 15.006)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris)

Montant du marché : 32 400 € HT

Durée du marché : 12 mois

Formation de 24 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des 3 catégories) et Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) (marché n° MP 15.007)

Candidat retenu pour l'ensemble du marché : École de Formation des Professionnels de la Route (EFPR) (Brétigny sur Orge)

Montant du marché : lot 1 : 152 930.00 € H.T. - lot 2 : 13 312.00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Restauration au sein de l'INSERR à NEVERS pour l'ensemble de son effectif : personnel, stagiaires constitués majoritairement par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et les formateurs. (marché n° MP 15.008)

Candidat retenu : SUD EST RESTAURATION (Paris)

Montant du marché : mini 283 442.30 € H.T. maxi 561 804.30 € H.T.

Durée du marché : 2 ans renouvelable 2 fois par période de 1 an

Assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de mise aux normes sécurité incendie et accessibilité du siège social de l'INSERR sis, 122 rue des Montapins 58000 NEVERS (marché n° MP 15.009)

Candidat retenu : Groupement solidaire : Mandataire du groupement : JAKMAN-ALLAIN (La Charité Sur Loire) – membre du groupement : SAS BET GRIMOIN (Saint Doulchard)

Montant du marché : 23 401.00 €

Durée du marché : La mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage démarre à la notification du marché.

Elle s'achèvera à la plus tardive des deux dates ci-après, à savoir l'expiration des délais de garantie de parfait achèvement et à la levée des dernières réserves.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

**122, rue des Montapins
CS 20015**

58028 Nevers cedex

☎ : 03.86.59.90.59

📠 : 03.86.59.53.82

courriel : info@inserr.fr

site : www.inserr.fr